

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 **COMMUNE-EAU-ASSAINISSEMENT-FORETS**

Les comptes administratifs et les comptes de gestion des différents budgets 2014 ont été adoptés à l'unanimité.
Le budget communal dégage un excédent global de 94126.67 €.
Le budget du service des eaux dégage un excédent global de 27224.03 €
Le budget du service assainissement dégage un excédent global de 131942.38 €
Le budget du service forêts dégage un excédent global de 104581.99 €

BUDGETS PRIMITIFS 2015 : COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT

Les budgets primitifs de l'année 2015 ont été approuvés à l'unanimité comme suit :

SECTIONS	COMMUNE	EAU	ASSAINISSEMENT
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1163534.05	209272.16	92775.91
Recettes	1163534.05	209272.16	95045.50
INVESTISSEMENT			
Dépenses	219413.00	56195.63	846640.12
Recettes	219413.00	65912.16	914715.91

TAUX DE LA FISCALITE – ANNEE 2015

Les taux de la fiscalité sont maintenus et identiques à ceux des années 2013 et 2014 :

Taxe d'habitation :	13,71%
Taxe sur le foncier bâti :	7.19 %
Taxe sur le foncier non bâti :	16.45 %
Cotisation foncière des entreprises :	16.93 %

PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015

Le prix du m3 d'eau est maintenu à 1.083 €/m3.

Le prix du m3 d'assainissement est fixé à 0.85 €/m3 afin de financer les futurs travaux de mise en conformité dun réseau d'assainissement.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ONAC POUR LA REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) pour le financement de la réfection du monument aux morts au titre de l'année 2015 dont le montant total s'élève à 2300 € HT.

REMBOURSEMENT INDEMNITE DE SINISTRE PAR LA SMACL

Le Conseil Municipal accepte le remboursement par la SMACL d'une indemnité d'assurances d'un montant de 388.80 € correspondant à un dégât des eaux occasionné chez un particulier à la suite de la pose d'un compteur d'eau.